



Prime de vacances convention syntec

Par **geranne**, le **02/10/2009** à **17:20**

Bonjour,
je travaille depuis 11 ans dans une société de conseils relevant de la convention syntec et n'ai jamais perçu la moindre prime de vacances.
aujourd'hui cette société vient d'être mise en redressement judiciaire et je vais être licencié pour raison économique dans les prochains jours.
Est-ce encore temps pour demander le paiement des arriéré de prime et si oui sur quelle antériorité
Merci de vos réponses